

COMMUNE DE SAINT-PRIEST DE GIMEL

Le quinze juin deux mil seize, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une session ordinaire qui aura lieu en Mairie le mercredi vingt-neuf juin à vingt heures.

Ordre du jour :

- ↳ rapport annuel sur l'assainissement
- ↳ tarifs communaux pour la cantine, la garderie et la location de la salle de sport de l'Espace Culturel
- ↳ retrait de 5 communautés de communes de la FDEE 19
- ↳ retrait de la compétence optionnelle « communications électroniques » de la FDEE 19
- ↳ subventions 2016 aux associations
- ↳ décision modificative n°1 – budget principal : achat d'un nouveau camion
- ↳ suite au retrait par Monsieur le Maire des délégations au 2<sup>ème</sup> Adjoint, remplacement du 2<sup>ème</sup> Adjoint
- ↳ questions diverses

L'an deux mil seize le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST-PRIEST DE GIMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M.BARROT Bernard, Maire

Étaient présents : M.BARROT BERNARD, M.BUGEAT THIERRY, M.DEVEIX SERGE, M.TAUTOU REMI, M.SAUVAGNAT NOEL, M.BION CHRISTIAN, M.CHAUMEIL FABRICE, Mme SUIRE CATHERINE, Mme FAURE-BEYSSERIE SYLVIE

Étaient absents : Mme CEAUX MARIE-CLAIRE, M.FAUCHER BERNARD

Secrétaire de séance : M.TAUTOU REMI

**1) Rapport sur la qualité et le prix du service assainissement – année 2015**

Présents : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2015 et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

Il rappelle que le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration effectue régulièrement une visite sur l'installation de traitement des eaux usées. Il précise que les comptes rendus sont consultables par chacun en Mairie.

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 12 juillet 2016  
Publiée le 13 juillet 2016

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal :*

*↳ Accepte le rapport présenté et demande à Monsieur le Maire de le transmettre à Monsieur le Préfet de la Corrèze.*

**2) tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2016/2017 ainsi que création d'un tarif de location pour la salle de réunion de l'Espace Culturel.**

Présents : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 12 juillet 2016  
Publiée le 13 juillet 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs en vigueur pour la cantine et la garderie, à savoir :

2.40 € le repas pour les enfants domiciliés sur la commune.

2.60 € le repas pour les enfants non-domiciliés sur la commune.

4.00 € le repas pour les adultes.

1 € par tranche de garderie

Il indique que le coût de revient réel d'un repas à la cantine est de 6.10 € et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2016/2017.

Concernant la création d'un tarif de location pour la salle de réunion de l'Espace Culturel, Monsieur le Maire indique que, depuis la fermeture de l'ancienne salle des fêtes, des demandes de particuliers ou d'entreprises se sont faites jour pour la location d'une salle dont la jauge équivaut à celle de cette salle de réunion ; il propose en conséquence de permettre la location de cette salle moyennant un tarif de 50 € à la journée, étant précisé que ce tarif ne s'applique pas aux associations communales qui pourraient continuer d'en bénéficier gratuitement.

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal* :

☞ *approuve les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2016/2017 tels que définis ci-après :*

**2.45 € le repas pour les enfants domiciliés sur la commune.**

**2.70 € le repas pour les enfants non-domiciliés sur la commune.**

**5.00 € le repas pour les adultes.**

**1 € par tranche de garderie**

☞ *approuve le tarif de 50 € à la journée pour la location de la salle de réunion de l'Espace Culturel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et indique que les conditions d'utilisation de cette salle seront précisées dans une convention de location qui sera établi par Monsieur le Maire.*

### **3) retrait de cinq Communautés de Communes de la FDEE19.**

Présents : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 27 juillet 2016  
Publiée le 29 juillet 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), réuni le 29 avril 2016, s'est prononcé favorablement concernant les demandes de retrait formulées par les Communautés de Communes suivantes :

- ✓ Lubersac Avezère,
- ✓ Canton de Mercœur,
- ✓ Canton de Saint Privat,
- ✓ Canton de Beynat,
- ✓ Sud Corrèzien.

Monsieur le Maire indique que ces Communautés de Communes vont restituer la compétence « électrification » à leurs Communes pour leur permettre ensuite d'adhérer directement à la FDEE 19. Elles pourront ainsi, si elles le souhaitent, transférer leurs compétences en matière d'éclairage public ou d'infrastructures de recharge des véhicules électriques à la FDEE 19.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter le retrait des Communautés de Communes citées ci-avant de la FDEE 19.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- Accepte que les Communautés de Communes se retirent de la Fédération d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) :
  - ✓ Lubersac Avezère,
  - ✓ Canton de Mercœur,
  - ✓ Canton de Saint Privat,
  - ✓ Canton de Beynat
  - ✓ Sud Corrèzien,

- Approuve les statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération,
- Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### 4) Subventions annuelles aux associations.

Présents : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 12 juillet 2016  
Publiée le 13 juillet 2016

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2016 les subventions suivantes :**

##### Associations communales :

<b>Rugby</b>	<b>1 300 €</b>
<b>Parent d'élèves</b>	<b>400 €</b>
<b>Anciens combattants</b>	<b>100 €</b>
<b>Le Flot Argenté</b>	<b>300 €</b>
<b>ST-Priest de Gimel Loisirs</b>	<b>100 €</b>
<b>Société de chasse</b>	<b>400 €</b>

##### Autres associations

###### Handicap :

**APAJ** 15 €

###### Social :

**ATS** 40 €

**Ligue Cancer** 40 €

**Protection civile** 40 €

**Secours populaire** 40 €

###### Culture :

**JMF** 40 €

###### Sport et éducation :

**USEP** 40 €

**PEP 19** 40 €

**Prévention routière** 40 €

###### Divers :

**Délégués éducation nationale** 40 €

**Les Momédières** 200 €

**Soit un total de 3 175 €**

#### 5) Budget principal - Décision modificative n°1

Présents : 9 – pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Préfecture de la Corrèze  
Reçue le 12 juillet 2016  
Publiée le 13 juillet 2016

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Décision Modificative n°1 concernant les crédits d'investissement, rendue nécessaire suite au remplacement non prévu du camion communal.

désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 23 - 2313 – immobilisations en cours/constructions	14 400 €	
D 21 - 21571 – matériel roulant		14 400 €

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal :**

Adopte la DM 1 2016 du budget principal.

**6) Information**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a retiré ses délégations à la deuxième adjointe et demande au Conseil Municipal, conformément à la réglementation, de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la deuxième adjointe dans ses fonctions ; après débat, le Conseil décide de reporter sa décision au prochain Conseil Municipal qui devrait avoir lieu rapidement.

**Fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que ci-dessus**

- 1) **Rapport sur la qualité et le prix du service assainissement – année 2015**
- 2) **tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2016/2017 ainsi que création d'un tarif de location pour la salle de réunion de l'Espace Culturel.**
- 3) **retrait de cinq Communautés de Communes de la FDEE19.**
- 4) **Subventions annuelles aux associations.**
- 5) **Budget principal - Décision modificative n°1**
- 6) **Information**
- 7) **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016**

**Présents :**

**Bernard BARROT**

**Noel SAUVAGNAT**

**Thierry BUGEAT**

**Christian BION**

**Serge DEVEIX**

**Fabrice CHAUMEIL**

**Rémi TAUTOU**

**Catherine SUIRE**

**Sylvie FAURE-BEYSSERIE**